



9^{ème} RONDE CEVENOLE CLASSIC

Règlement particulier

13 & 14 avril 2013



La RONDE CEVENOLE CLASSIC est un rallye de régularité au road-book en fléché-métré ouvert aux véhicules dont la date de première mise en circulation est antérieure au 31/12/1990. Elle est organisée conformément aux règles techniques et de sécurité publiées par la fédération délégataire (MAJ du 19/11/2012) et inscrite au calendrier de cette dernière.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 7 janvier 2013

Ouverture des engagements : 7 janvier 2013

Clôture des engagements : 5 avril 2013

Publication des équipages admis au départ : le 13/04 à 13 h 00 – Salle du Cantou

Heure de mise en place du parc de départ : le 13/04 à 13 h 30

Briefing des pilotes le : 13/04/2013 à 13 h 30 **Lieu :** Salle du Cantou – Place Quatrefages de Laroquète – 30120 Le Vigan

Départ de la 1^{ère} étape – Le Vigan / Meyrueis : 13/04/2013 à 14 h 15 – Place Quatrefages de Laroquète – 30120 Le Vigan

Départ de la 2^{ème} étape – Meyrueis / Le Vigan: 14/04/2013 à 07 h 30 – Pont s/ la Brèze – 48150 Meyrueis

Publication des résultats :

Publication des résultats provisoires - pénalités et étape - mise en ligne en direct sur notre site web :

<http://www.autoretro-cevennes.com> – Onglet Ronde Cévenole

1^{ère} étape : Affichage des pénalités par ZR et classement de l'étape, le 13/04/2013 à 19 h 00 - Salle des Fêtes de Meyrueis

2^{ème} étape : Affichage des pénalités par ZR, classement de l'étape le 14/04 à 13 h 00 – Salle Jeanne d'Arc 30120 Le Vigan

Publication des résultats du rallye : le 14/04 à 13 h 15 – Salle Jeanne d'Arc – 30120 LE VIGAN

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise les 13 et 14 avril 2013 la 9^{ème} RONDE CEVENOLE CLASSIC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro _____ en date du _____

Comité d'Organisation

Président : S. RECOLIN

Membres : P.L. ARBRE – Cl. CHATARD – G. MALLEMANCHE – P. PIALOT – H. REYNARD

Secrétariat du Rallye : AUTO-RETRO CEVENNES – Chemin du Tour de Ville – 30120 BREAU

Téléphone : +33 (0)4 67 81 35 72

Fax : +33 (0)4 67 81 35 72

Mail : contact@autoretro-cevennes.com

Organisateur technique

Nom : AUTO-RETRO CEVENNES

Adresse : Chemin du Tour de Ville – 30120 BREAU

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course : Guy MALLEMANCHE – Licence n° 1254

Directeur de Course Adjoint : Serge RECOLIN – Licence n°152978

Commissaire Technique : Bruno LAUZE – Licence n° 5369

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 13 avril de 8 h à 11 h 30 – Salle du Cantou – Place Quatrefages de Laroquète – 30120 LE VIGAN

Les vérifications techniques auront lieu le 13/04 de 8 h 15 à 11 h 30 – Place Quatrefoies de Laroquète
30120 LE VIGAN

Sont obligatoires : Présence d'un cric, d'une roue de secours en état, d'un triangle de sécurité et d'un gilet réfléchissant par membre d'équipage, ainsi que d'un extincteur (1 kg) **solidement fixé** (date de péremption non échue). Ceintures de sécurité (pour les véhicules postérieurs au 1^{er} septembre 1967) si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur. Tous les appareils de navigation sont autorisés.

Le rallye se déroulant sous chronométrage électronique, les véhicules devront être équipés d'une alimentation électrique avec des pôles clairement différenciés située à proximité d'une vitre côté droit (arrière de préférence). Cette installation étant à charge des concurrents et sous leur responsabilité, une notice technique sera adressée avec l'accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur technique souscrira un contrat RC organisateur et concurrents conformément aux exigences du Code du Sport et au Règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer la 9^{ème} RONDE CEVENOLE CLASSIC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 avril 2013 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à 395 € (hébergement et repas compris)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement par chèque bancaire libellé à l'ordre d'AUTO-RETRO CEVENNES – Chemin du Tour de Ville – 30120 BREAU. Pour les concurrents étrangers, règlement par chèque bancaire français ou virement SWIFT chez SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT – 6, Place du Marché – 30120 LE VIGAN – coordonnées bancaires :

Compte AUTO-RETRO CEVENNES
IBAN : FR76 3007 7048 4411 6191 0020 007
SWIFT BIC : SMCTFRPP

3.2.1. Tous les conducteurs et les équipiers à partir de 10 ans doivent :

- soit être en possession d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours,
- soit obtenir de l'organisateur un Titre de Participation Régularité.

Ces Titres de Participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet du paiement d'un droit de 40 Euros (y compris 5 Euros de frais administratifs).

Pour solliciter la délivrance d'un titre de participation, les membres de l'équipage devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la participation dans une épreuve sur route ouverte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de total de 256 km.

Il est divisé en 2 étapes et 12 sections.

Il comporte 8 zones de régularité d'une longueur totale de 195 km.

L'itinéraire horaire est tenu secret.

Art 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Art 7.5 : Tests de régularité

Les concurrents ont le choix entre la moyenne STANDARD et la moyenne BASSE, cette dernière étant réservée aux véhicules de cylindrée inférieure à 2000 cc et dont la 1^{ère} mise en circulation est antérieure au 01/01/1975.

Art 7.5.1 : Parcs

Tous les parcs du rallye sont spécifiés « parcs ouverts ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il ne sera établi qu'un classement général, par addition des pénalités recueillies sur le parcours, converties en points selon le barème ci-dessous :

Par minute d'AVANCE à un contrôle horaire (CH)	10 points
Par minute de RETARD à un contrôle horaire (CH)	1 point
Par seconde de D'AVANCE ou de RETARD à un contrôle de régularité (CR)	1 points
Par CONTROLE : CP humain – CR manqué ou passé à l'inverse de l'itinéraire	1000 points
Par CONTROLE : CH manqué ou passé à l'envers de l'itinéraire	100 points
ABSENCE de plaque ou de numéros remis au départ	50 points
ABSENCE de carnet de bord	Hors course

Pour chaque concurrent, sera prise en compte la totalité des contrôles de régularité moins un (en éliminant le plus mauvais résultat obtenu sur les contrôles pointés, l'équipage ayant obtenu le plus faible total de points étant déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage au concurrent ayant réalisé le plus grand nombre de pointages à zéro, puis si besoin au véhicule ayant la cylindrée la plus faible.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Remise des prix le 14/04 à 13 h 30 – Salle Jeanne d'Arc – 30120 LE VIGAN